

## MESSAGE DE MGR MARC AILLET, EVEQUE DE BAYONNE, LESCAR ET OLORON

### AUX DIOCESAINS

Chers frères et sœurs,

Nous sommes entrés dans un temps de déconfinement progressif depuis le 11 mai et un certain nombre de libertés sont rétablies, même si la prudence est toujours de mise.

En revanche, le décret du Gouvernement n. 2020-548, publié le 11 mai, prescrivant les mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, interdit tout rassemblement ou réunion dans les lieux de culte – même si ceux-ci sont autorisés à rester ouverts –, à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 20 personnes (art. 10). Un certain nombre de démarches sont faites actuellement auprès du Conseil d'Etat et du Gouvernement pour clarifier une formulation qui semble contredire la liberté de culte garantie par la Constitution. Ce décret comprend en outre des contradictions, comme la mesure dérogatoire accordée au Préfet d'interdire tout rassemblement ou réunion dans les lieux de culte, à titre d'exception, à l'art. 27 II, C. De même, si les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits dans les lieux publics, la limite ne s'impose plus dans les lieux privés d'habitation.

J'ai bien conscience des sentiments contrastés qui vous animent : impatience légitime par rapport à la reprise d'une vie sacramentelle normale et inquiétude devant la propagation toujours possible du virus, même si, grâce à Dieu, notre région a été particulièrement épargnée. En ce jour où nous commémorons le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de saint Jean Paul II, le 18 mai 1920, je voudrais encore vous adresser cette parole qui fut comme la devise de son long pontificat : « N'ayez pas peur » !

C'est pourquoi, en attendant la reprise de nos célébrations communautaires, pour lesquelles j'ai déjà présenté au Préfet un plan de déconfinement respectueux des mesures sanitaires indispensables (remplissage de nos églises au tiers, distanciation physique et gestes barrières...), j'ai encouragé les prêtres du diocèse à mettre tout en œuvre pour vous permettre d'accéder aux sacrements, avec les précautions sanitaires requises.

Des plages horaires d'adoration eucharistique peuvent être organisées dans nos églises, avec permanence de confessions. Dans ce cadre, il est même tout à fait possible de demander à vos prêtres de recevoir la communion.

Les prêtres, à leur discernement, peuvent aller célébrer l'Eucharistie dans les familles qui le demandent. Ils peuvent aussi célébrer l'Eucharistie dans des lieux privés (salles de presbytère, jardins s'il fait beau...), avec un groupe restreint de fidèles, qui peut excéder 10 personnes, du moment que la distanciation physique soit possible et que l'on dispose de gel hydroalcoolique.

Nous prenons conscience peut-être, de manière plus vive parce que nous en sommes privés, de la « corporalité » de notre foi qui passe par la communauté rassemblée, la participation physique aux sacrements, principalement de Pénitence et d'Eucharistie. C'est par l'humanité du Christ, continuée dans l'Eglise et les sacrements, que nous avons accès à Dieu : « Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie ; personne ne va vers le Père, sans passer par moi » (Jn 14, 6). De même, c'est dans cette communion avec le Christ que nous puisons la force de vivre effectivement le commandement nouveau de l'amour fraternel : « Comme mon Père m'a aimé, moi aussi je vous ai aimés. Demeurez dans mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour [...] Mon commandement, le voici : aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés » (Jn 15, 9-12).

Vivons cette ultime étape avant la reprise de nos assemblées, j'espère pour la Pentecôte, dans l'attente d'un renouvellement de l'effusion de l'Esprit Saint, que les apôtres ont attendu, confinés au Cénacle, « d'un même cœur, assidus à la prière, avec quelques femmes, dont Marie la Mère de Jésus, et avec ses frères » (Ac 1, 14).

Confions à la Vierge Marie, en ce mois de mai, nos impatiences et nos peurs, mais aussi notre espérance !

Avec mes sentiments dévoués et fraternels et ma prière à toutes vos intentions, dans la joie du Christ ressuscité.

+ Marc Aillet

Evêque de Bayonne, Lescar et Oloron

Le 18 mai 2020